



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de membres absents : 0

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 19 décembre 2019

OBJET :

DE-CCAS-19-12-1-02) CONSTATATION D'EXTINCTION DE CREANCES
SUITE A DES PROCEDURES DE RETABLISSEMENT PERSONNEL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf décembre à huit heures
trente,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le vendredi 13 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Présidente.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme DUPRÉ, M. BEAUFRÈRE, Mme BIAGIONI, Mme COUSTEIX, Mme De VINZELLES, Mme ETIENNE, Mme GAUVAIN, HOUDOY, Mme LE BIDEAU, Mme MARTIN, Mme MONIN, M. MOTTE, Mme PARAIRE, Mme TRUDEL.

Pouvoirs : Mme MAFFRE-BOUCLET (pouvoir à Mme DUPRÉ), Mme SOUWEINE (pouvoir à M. MOTTE).

Excusés : .

Le Conseil d'administration

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'état présenté par Monsieur le Trésorier Principal constatant l'irrecouvrabilité totale et définitive de certaines créances du Centre Communal d'Action Sociale en raison de procédures de rétablissement personnel et pour lesquelles il demande l'extinction des créances pour 3 032 € ;

DÉLIBÈRE

(Le Conseil d'Administration prend acte.),

ARTICLE UNIQUE : Prend acte des créances éteintes présentées par Monsieur le Trésorier Principal pour un montant de 3 032 €

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé